AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-6-78011617

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

n° 20 - 15 juin 1978

P. JOURNET

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

TOUTES ESPECES FRUITIERES ET ORNEMENTALES

POU DE SAN JOSE (Région de Perpignan) -

Les larves essaimantes de première génération, très sensibles à l'action des insecticides, sont observées depuis quelques jours. Le traitement, rendu obligatoire par arrêté, doit être effectué dans les communes où ce ravageur a été décelé.

Les produits conseillés sont à base de :

méthidathion	40 g. de matière active à l'hectolitre	(Ultracide)
parathion émulsion	30 g. " " "	(Nombreuses spécialités)

Deux applications à dix jours d'intervallesont nécessaires : la première devant être exécutée immédiatement sauf si les arbres concernés sont en cours, ou à la veille, de la cueillette. Dans ce cas, l'intervention s'effectuera sur la deuxième génération, qui se développe au cours de l'été.

COCHENILLE DU MURIER -

Cette cochenille existe dans de nombreux vergers de pêchers, dans tous les départements de la Circonscription. Contrairement au ravageur cité précédemment la cochenille ne pullule que sur quelques arbres seulement.

Les larves mobiles ont été observées. Seuls, les arbres contaminés qui se remarquent facilement grâce aux follicules blancs des mâles seront traités.

Les produits conseillés sont :

méthidathion	40 g. de matière active à l'hectolitre	(Ultracide)
parathion émulsion	30 g. " " "	(Nombreuses spécialités).

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

TORDEUSE ORIENTALE -

Il convient d'assurer la protection, notamment celle des pousses, contre ce ravageur. Aussi, plants de pépinières, jeunes arbres en formation, sujets conduits en cordons verticaux, doivent être particulièrement protégés.

Les produits conseillés sont :

azinphos éthyl et méthyl	40 g. m.a./hl	méthidathion	40 g. m.a./hl
carbaryl	120 g. m.a./hl	méthomyl	62,5 g. m.a./hl
dichlorvos	125 g. m.a./hl	mévinphos	50 g. m.a./hl
fenitrothion	50 g. m.a./hl	parathion éthyl et méthyl	25 g. m.a./hl
		phosalone	60 g. m.a./hl

P. 271

OIDIUM -

Respecter les délais d'arrêt de traitement avant récolte (8 à 15 jours). Assurer à nouveau la protection dès que possible après le ramassage des fruits, les risques d'infection étant importants.

Le soufre ne doit pas être employé si la température dépasse 28 - 30°, de même le dinocap, si la température dépasse 30°.

Les nouveaux anti-oïdiums : bupirimate (10 g. m.a./hl) , chinométhionate (7,5 g.m.a./hl), pyrazophos (30 g. m.a./hl) , triforine (33,3 g. m.a./hl) , triadiméfon (5 g. m.a./hl) peuvent être utilisés. Sont cités également parmi les produits efficaces : bénomyl (30 g. m.a./hl) , binapacryl (50 g. m.a./hl) , méthyl-thiophanate (70 g. m.a./hl).

ANTHRACNOSE DU CERISIER -

Effectuer le traitement conseillé dès la fin de la récolte à l'aide de produits à base de bénomyl, dithianon, doguadine, folpel, manèbe, oxyquinoléate, aux doses commerciales.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

CARPOCAPSE -

Les piégeages n'ont révélé jusqu'à maintenant qu'une faible activité du ravageur. Cependant dans les vergers de pommiers un traitement peut être envisagé à l'aide de :

azinphos éthyl et méthyl	40 g. m.a./hl	formothion	50 g. m.a./hl
carbaryl	75 g. m.a./hl	malathion	75 g. m.a./hl
dialiphos	75 g. m.a./hl	méthidathion	30 g. m.a./hl
diéthion	100 g. m.a./hl	parathion éthyl	25 g. m.a./hl
diflubenzuron	18,75 g. m.a./hl	parathion méthyl	30 g. m.a./hl
diméthoate	50 g. m.a./hl	phosalone	60 g. m.a./hl
fénitrothion	50 g. m.a./hl	phosmet	50 g. m.a./hl
fenthion	50 g. m.a./hl	phosphamidon	40 g. m.a./hl

TAVELURE - OIDIUM -

Nous rappelons la nécessité du maintien de la protection dans les vergers où ces maladies mal jugulées se manifestent.

CULTURES LEGUMIERES

ASPERGE : ROUILLE -

Des lésions, dues à la Rouille, sont visibles sur la base des tiges, à 20 centimètres au plus de la surface du sol. Les jeunes plantations sont pour l'instant les seules menacées.

Il importe d'enrayer le développement du champignon, ou de s'opposer, s'il en est temps encore, à son implantation. Les spécialités à base de mancozèbe et de cuivre, ou de manèbe et de cuivre, sont valables. Le mélange extemporané de ces éléments est possible. Il convient de localiser l'application à la base des tiges et sur la surface du sol, et d'envisager une seconde pulvérisation quatre à cinq jours après la première.

.../...

Observations :

Dans le département du Gard en particulier, où les plantations d'asperges furent nombreuses cet hiver, des jaunissements et des mortalités de plantes parfois nombreux sont à déplorer. Ces accidents sont indépendants de l'origine des griffes. Par contre, ils apparaissent en relation avec une structure défavorable des sols plantés, qui s'est aggravée après les fortes pluies de ces dernières semaines. Sous leur action, ces terres se sont colmatées et ne permettent plus guère à l'air de les pénétrer. Cette asphyxie persiste même après la disparition de l'eau. Elle entraîne la mort et la décomposition du plateau des griffes et des bourgeons. Les conséquences sont très variables d'une parcelle à l'autre; elles sont maximales lorsque les plantations ont été réalisées trop profondément, lorsque les griffes ont été trop recouvertes et placées dans des terres humides et froides.

Les conséquences de la situation présente seront variables. Il est possible, dans les jeunes plantations, d'aérer le sol en pratiquant un sous-solage dans les interlignes.

ASPERGE : CHENILLES A FOURREAU -

Le traitement est préconisé aux environs du 20 juin, dans les aspergeraies de la zone littorale d'Aigues-Mortes , Le Grau du Roi (30) où les attaques sont souvent précoces. Dans les autres zones des départements du Gard et de l'Hérault, le traitement sera repoussé aux environs du 25 juin.

Les produits préconisés sont :

azinphos	40 g. m.a./hl	lindane	75 g. m.a./hl
carbaryl	50 g. m.a./hl	oléoparathion	45 g. m.a./hl
diéthion	I20 g. m.a./hl	parathion	50 g. m.a./hl
fenthion	I00 g. m.a./hl	phosalone	I20 g. m.a./hl

Le traitement doit être renouvelé dans un intervalle de 10 à 12 jours avec le carbaryl et de 8 jours avec les autres produits. Arroser abondamment la base des tiges et le sol avoisinant.

MELONS : OIDIUM -

La protection contre les oïdiums est à entreprendre. La maladie pouvant évoluer très rapidement à la faveur du "temps lourd" que nous subissons. Divers produits sont préconisés : triforine, ditalimphos, bupirimate, pyrazophos, thiophanate, bénomyl, chinométhionate , dinocap .

La pulvérisation devant être effectuée de manière à atteindre la végétation sur le sol (face inférieure des feuilles).

MELONS : ANTHRACNOSE - CLADOSPORIOSE -

Intervenir si nécessaire à l'aide de : carbendazin (30 g.m.a./hl) , bénomyl (30 g. m.a./Hl) , thiophanate méthyl (70 g. m.a./hl) , manèbe (240 g. m.a./hl) , mancozèbe (I60 g. m.a./hl) , dichlone (80 g. m.a./hl)

Respecter strictement les délais d'arrêt de traitement avant récolte (cerises, pêches, tomates ....)

Intervenez auprès des Services Postaux en cas de retard abusif dans la distribution des avis qui sont postés par la Station le jour même de leur rédaction (date figurant en haut, à droite, 1ère page , et près de la signature).

Tirage du 15 juin I978
1550 exemplaires
N° d'inscription PP 53I AD

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE CIRCONSCRIPTION
V.LAGAUDE